



CERTIFICAT DE FORMATION DE BASE A LA SECURITE

Références STCW 2010 : Sections A-VI/1 – Tableaux A-VI/1.1-1.2-1.3 et 1.4

PUBLIC VISÉ

-Toute personne dont le certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) est requis.

-Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

OBJECTIFS

- Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé aux urgences dues à un incendie
- Survivre en mer
- Apporter les premiers soins médicaux
- Assimiler les règles de sécurité

CONTENU DE LA FORMATION

U.V	DURÉE
MED 1 : Formation médicale de niveau 1	11h
TIS : Techniques de survie en mer en cas d'abandon du navire.	15h
FBLI : Formation de base à la lutte contre les incendies à bord.	18h
SPRS : Sécurité des personnes et de responsabilités sociales.	10h
TOTAL HEURES STAGIAIRES	54h

*Pour être dispensé du suivi d'une des U.V. composant le module CFBS, il faut être titulaire de l'attestation correspondante et pouvoir justifier de la validité de cette dernière.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Certificat composé de 6 unités de valeurs (U.V.) avec apports théoriques et pratiques, selon U.V. (exercices, simulations, jeux de rôle ...) auxquelles s'ajoutent 1 h d'évaluation continue
- Formations dispensées en centre, dans différentes salles et lieux selon les U.V. concernées (salle équipée de matériel médical, brancards, trousse de premiers secours, mannequins ... (EM1), salle équipée de tableau, paperboard pour les cours théoriques. bâtiment-feu ou caissons pour les exercices de lutte incendie (FBLI) et milieu mer pour les exercices techniques de survie (TIS).
- Les équipements de protection feu et combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation pratique.
- Formateurs spécialisés et habilités à dispenser la formation.

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation des compétences en cours de formation (écrite, orales et/ou pratiques).
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575, avoir suivi l'ensemble des U.V. (sauf exception*) et avoir atteint les normes de compétences minimales requises.
- Le CFBS ainsi que l'Enseignement Médical de Niveau 1 sont soumis à une revalidation quinquennale, à l'exception du module SPRS.



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 54 heures

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Taux de réussite : 100 %



Contact : +590 690 62 27 26

formation@ccs-gp.com

